



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers

Séance du 18 octobre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER  
Tél. : 01.34.25.24.26.  
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

### **Avis sur le PLU arrêté de la commune de Neuilly-en-Vexin**

La commune de Neuilly-en-Vexin a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 15 juin 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 18 octobre 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- les règles de constructibilité des zones A et N et plus particulièrement sur la possibilité de réaliser des extensions ou annexes des bâtiments d'habitation,
- le STECAL Ne, 3 secteurs pour un total de 4,3 ha,
- les consommations liées à l'extension de la zone U : 1,1 ha,

La CDPENAF a émis un avis favorable sous réserve :

- d'améliorer le zonage Ap, considéré comme trop important,
- de corriger le règlement de la zone N.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD